

Séance du jeudi 06 avril 2023

**Membres en
exercice : 11**

Date de la convocation: 29/03/2023

*L'an deux mille vingt-trois et le six avril l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrick MARCEL,*

Présents : 10

Présents : Patrick MARCEL, Stéphane SALIES, Pascal ASCOLA,
Nathalie PELISSIE, Loïc SAUSSEZ, Sabrina ELDIN, Lisiane ASCOLA,
Michel BLIGUET, Bruno BOUSQUET, Eliane PRATS

Votants: 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Représentés: ZUBER Sophie par ELDIN Sabrina

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance:Eliane PRATS

Objet: Délibération pour une demande de subvention, auprès du Département, pour les travaux de mise en discrétion des réseaux publics de distribution d'électricité, d'éclairage public et de communications électroniques avec le Sydeel - 005_2023

Vu la délégation donnée au Maire, par le Conseil Municipal par délibération en date du 28 août 2020 l'autorisant notamment « à prendre toute décision concernant la demande de subvention à l'Etat ou à autres collectivités territoriales dans les conditions fixées conformément aux articles L2122-22, 26° ; L3211-2, 16° et L4221-5, 14° du Code Général des Collectivités Territoriales »

1- Considérant les travaux de mise en discrétion des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et communications électroniques sur la rue du Général De Gaule tranche 1 pour un cout total de 80 336.50 € HT soit 96 403.80 € TTC répartis ainsi :

- Part du Sydeel 66 : 52 491.66 € TTC
- Part de la Commune : 43 912.14 € TTC répartis ainsi dans le devis :

Part commune	HT	TVA à charge de la commune	TTC	Total
Travaux réseaux BT	6 388.04	/	/	/
Travaux réseaux EP	13 131.60	82.76	13 214.38	/
Travaux réseaux CE	19 883.10	4 426.62	24 309.72	/
Total	39 402.74	4 509.38	/	43 912.14

2-Considérant les travaux de mise en discrétion du réseau moyenne tension ENEDIS HTA avec le remplacement du Poste de Transformation sur la rue du Général De Gaule tranche 1 pour un cout total de 60892.50 € HT soit 73 071.00 € TTC répartis ainsi :

- Part du Sydeel 66 : 36 607.50 € +3 392.50 € HT soit 40 000.00 € HT

Part de la Commune : 20 892.50 € HT répartis ainsi dans le devis :

M le maire propose de valider le plan de financement et de demander à Mme la Présidente du Département des Pyrénées-Orientales une subvention dans le cadre de l'Aide à l'Investissement Territorial pour l'année 2023.

Plan de financement : coût de 60 295.24 € HT

Perpignan
Date de réception de l'AR: 12/04/2023
066-216600510-20230406-005_2023-DE

Travaux mise en esthétique	Taux	Montant
CD 66 – ait 2023	51 %	30 750.57 €
Part communale	49 %	29 544.67 €
Total HT	100 %	60 295.24 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M le Maire et en avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement ci-dessus,
- Sollicite auprès du Conseil départemental une subvention la plus élevée possibles
- Autorise M le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Département définissant les modalités pratiques de l'opération et tout document nécessaire à l'application de la présente décision.
- Inscrit le montant de ces dépenses au budget 2023 de la Commune

Le Maire,
Patrick Marcel

